

25^e édition



les **NICKELS**
de **L'INITIATIVE**

2017

RÈGLEMENT ET DOSSIER D'INSCRIPTION

1) PRÉSENTATION	2
COMMENT CONCOURIR	2
Quel type de projet peut être proposé ?	2
Quels sont les critères de sélection ?	2
Qui peut déposer un dossier ?	3
Comment faire pour participer ?	3
Quelles informations doivent impérativement être présentes dans mon dossier d'inscription ?	3
Quels projets Les Nickels de l'Initiative NE FINANCENT PAS ?	3
LE JURY	3
UNE PERMANENCE POUR VOUS AIDER	3
2) LA PARTICULARITÉ DE CETTE 25^{EME} ÉDITION	4
Le montant des aides.	4
Où envoyer mon dossier ?	4
3) UNE FOIS LAURÉAT, QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?	5
4) LE CALENDRIER	5
5) LE DOSSIER D'INSCRIPTION	

1) PRÉSENTATION

Institution Calédonienne, les Nickels de l'Initiative accompagnent depuis 25 ans la réalisation de vos projets. Plus de 260 projets ont été récompensés dans des domaines variés comme le sport, la culture, le savoir, l'environnement ou la solidarité.

Le montant des enveloppes allouées aux porteurs de projets a varié d'une année sur l'autre, tout comme le nombre de lauréats. En 25 ans, des milliers de Calédoniens ont sollicité cette « grande soeur » qu'est la SLN.

Les Nickels de l'Initiative, opération de mécénat de la SLN, ont pour mission de soutenir la réalisation de projets innovants, portés par des Calédoniens ou au profit des Calédoniens. Il doit être aussi le dernier « coup de pouce » qui va permettre à un projet de se réaliser.

Présentés au jury des Nickels de l'initiative, les dossiers doivent répondre aux valeurs de la SLN/groupe ERAMET :

- 1- Sens du client et des partenaires
- 2- Performance durable
- 3- Initiative et esprit d'équipe
- 4- Respect et développement des personnes
- 5- Courage et exemplarité

COMMENT CONCOURIR

Quel type de projet peut être proposé ?

Les projets proposés doivent répondre à des priorités qui reflètent :

- La démarche durable et la responsabilité sociétale du projet,
- L'originalité et l'implication au plan social et/ou culturel,
- L'exemplarité,
- L'intérêt général et/ou l'utilité sociale,

Quels sont les critères de sélection ?

- Un projet innovant qui apporte, dans son domaine, quelque chose de nouveau.
- Un projet concernant l'un des domaines suivants : l'environnement, la solidarité, la culture, le sport.
- Un projet n'ayant pas de but lucratif et ne visant pas d'activité commerciale.
- Un projet solide.
- Un projet qui sera réalisé en Nouvelle-Calédonie ou au bénéfice de Calédoniens.

Il s'agit d'un concours pour choisir les meilleurs projets. Tous ne pourront pas être aidés. La qualité de la présentation du dossier est donc primordiale. Le dossier que vous avez à réaliser permet d'opérer un premier tri, en fonction des critères de sélection. Dans les trois mois qui suivent la réception des dossiers, le jury des Nickels de l'initiative s'engage à donner une réponse motivée à chaque porteur de projet.



Qui peut déposer un dossier ?

- Une association
- Un club
- Un particulier

Comment faire pour participer ?

- Récupérer le dossier d'inscription :
 - au bureau SLN Doniambo : 5 Rue Desjardins, Doniambo, entre 8h et 11h,
 - auprès des centres miniers de la SLN (Thio, Kouaoua, Népoui, Tiébaghi, Poum),
 - en le téléchargeant sur www.sln.nc.
- Le remplir de façon complète.
- Le déposer au bureau SLN ou le poster avant le 23 septembre 2017 (cachet de la poste faisant foi).
- Le jury sélectionne les projets à soutenir et décide du montant de l'aide allouée.
- Les résultats du concours sont dévoilés lors d'une soirée de remise des prix.

Quelles informations doivent impérativement être présentes dans mon dossier d'inscription ?

- La fiche de synthèse ci-jointe
 - Le dossier dûment rempli. Le dossier doit inclure un calendrier comprenant des dates de suivi afin de permettre au jury d'apprécier la solidité du projet et sa concrétisation.
 - Tous éléments complémentaires susceptibles d'intéresser le jury.
- Afin de convaincre le jury, votre dossier doit être clair, complet et motivé !

Quels projets Les Nickels de l'Initiative NE FINANCENT PAS ?

- Les projets à caractère politique ou confessionnel
- Les activités et/ou sports mécaniques motorisés
- Les voyages
- La création d'activité à but commercial

LE JURY

Le jury est composé majoritairement (7 sur 11) de personnalités bénévoles extérieures à la SLN.

Les membres du jury sont des personnalités et/ou experts reconnus du monde associatif ou institutionnel oeuvrant dans les secteurs de l'environnement, de la culture, du sport, de la solidarité, des activités sociales et/ou éducatives.

Ils ont pour mission de sélectionner ou présélectionner au regard des critères, les meilleures Initiatives proposées et de décider du montant des aides allouées aux différents projets retenus. Ils pourront, si nécessaire, recevoir les responsables des projets afin de finaliser les sélections et seront le parrain d'un des projets lauréats afin d'en assurer le suivi.

UNE PERMANENCE POUR VOUS AIDER

L'équipe des Nickels de l'Initiative est à votre disposition pour répondre à vos questions, et au besoin vous conseiller et vous orienter dans la réalisation de votre dossier.

Une permanence est ouverte à Nouméa, au bâtiment direction de la SLN, tous les mercredis après-midi du 28 juin au 20 septembre 2017.

Vous pouvez la contacter au 24.55.07 ou au 79.64.63 ou par e-mail à nickelsdelinitiative@eramet-sln.nc



2) LA PARTICULARITÉ DE CETTE 25^{ÈME} ÉDITION

En ces temps de crise, l'objectif de la Saison 25 des Nickels de l'Initiative est encore de récompenser les projets qui font preuve d'innovation et d'inventivité en étant économes et performants car les Nickels de l'initiative c'est aussi :

« Une performance pays » !

3 critères sont importants pour les dossiers de cette édition « performante » :

- Un projet économe, pas dispendieux,
- Un projet ou le(s) porteur(s) apportent leur part en fonds ou en matériel ou en travail,
- Un projet où il y a d'autres mécènes déjà identifiés.

Le montant des aides

L'enveloppe globale est de 4 Millions CFP. Les Nickels de l'initiative ne sauront être la seule et unique source de financement du projet.

Le montant de la dotation est fixé entre 100 000 CFP et 500 000 CFP par projet, le jury se réservant le droit d'en fixer le niveau de manière souveraine. Un partenariat entre le porteur de projet et la SLN est alors mis en place. 70% de la dotation sera versée avant que le projet ne soit lancé ; les 30% restants le seront après la réalisation du projet, et la remise d'un dossier bilan validant la réalisation du projet soutenu.

Où envoyer mon dossier ?

Vous pouvez remplir directement votre dossier en ligne depuis le site www.sln.nc et l'envoyer en version numérique. Vous pourrez y joindre toutes les annexes demandées (attestation, avis RIDET, scan de la carte d'identité, devis, facture...).

Si vous préférez envoyer votre dossier par voie postale, veuillez inclure une version papier de votre dossier et une version numérique* sur CD ou clef USB** dans votre enveloppe. L'adresse postale pour envoyer votre dossier est :

SLN - Nickels de l'Initiative
BP E5 - 98 848
Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

* Si vous ne pouvez pas accéder à un scanner, n'hésitez pas à venir à la permanence des mercredis après-midi ou à appeler au 24.55.07 ou au 79.64.63, nous vous aiderons à finaliser votre dossier.

** Votre clef USB pourra vous être restituée sur simple demande à l'accueil de la SLN à Doniambo après le 10 novembre 2017.



3) UNE FOIS LAURÉAT, QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Etre lauréat des Nickels de l'initiative, c'est devenir partenaire de la SLN. Une démarche partenariale sera donc engagée entre chaque lauréat et la Société Le Nickel-SLN afin de devenir un ambassadeur de son programme de mécénat.

1. Une convention, signée entre les parties, précise le montant de l'aide allouée et les termes précis du partenariat notamment en ce qui concerne les obligations du porteur du projet.
2. Dans toute communication et/ou visuel sur son projet, le lauréat devra apposer le logo des Nickels de l'Initiative / SLN.
3. La SLN a obligation de verser la dotation déterminée par le jury à chacun des projets pour autant que les conditions de réalisation de ces projets respectent les termes du dossier de candidature.
4. Les lauréats doivent obligatoirement tenir informé leur parrain (un membre du jury sera leur interlocuteur privilégié) de même que l'équipe permanente des Nickels de l'Initiative, de l'avancement de leur projet, selon le plan prévu dans le dossier présenté au jury.
5. La SLN peut être amenée à valoriser tout projet lauréat dans ses campagnes médias, sur son site internet, sa page Facebook (et pour le groupe ERAMET) afin d'illustrer le programme des Nickels de l'initiative. Dans ce contexte, les lauréats cèdent leur droit à l'image et celui du projet.

4) LE CALENDRIER

- Le début de la campagne d'inscription est le vendredi 23 juin 2017.
- La clôture des dépôts de dossier le 23 septembre 2017. Déposer son dossier au bureau SLN ou le poster avant le 23 septembre 2017 (cachet de la poste faisant foi).
- La délibération du jury aura lieu le jeudi 12 octobre 2017.
- La soirée de remise des récompenses est prévue le 2 novembre 2017.



Le coup de pouce à ton projet

